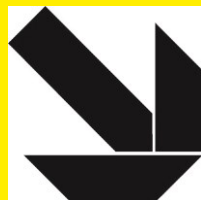




BILIU, CHARANCIEU, CHARAVINES, CHARNÈCLES, CHIRENS, COUBLEVIE, LA BÂTIE-DIVISIN, LA JUISSE, LA MURETTE, LE PIN, MASSIEU, MERLAS, MOIRANS, MONTFERRAT, PALADRU, POMMIERS-LA-PLACETTE, REAUMONT, RIVES, TULLINS, SAINT-AUPRE, SAINT-BLAISE-DU-BUIS, SAINT-BUEIL, SAINT-CASSIEN, SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY, SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE, SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, SAINT-JULIEN-DE-RATZ, SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN, SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES, VELANNE, VOIRON, VOISSANT, VOREPPE, VOUREY



GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE



Communauté du Pays Voironnais

Atelier ORHL – réforme de la demande et des attributions de logements: pratiques innovantes

14 mars 2018



**GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLITAIN**

Ordre du jour

**Genèse des outils pour la mise en œuvre d'une politique
d'égalité de traitement**

**Focus sur la cotation de la demande et la location active:
principes, conditions de réussite, illustrations**

*Objectifs: éléments de méthode visant à identifier les
conditions de réussite sur un territoire*

La démarche ABSISE de lutte contre les discriminations

La co-construction de la démarche

1

Phase 1: formation-action et sensibilisation (novembre 2010 – février 2011)

- **450 professionnels formés** pour créer une culture commune.
- Une implication des professionnels des RH, de l'attribution, des collectivités et EPCI...

2

Phase 2 : réalisation d'un état des lieux. (février 2011 – juin 2011)

450 questionnaires numériques diffusés et **entretiens qualitatifs** avec des élus, des professionnels de l'attribution, etc.

Un séminaire de restitution de l'état des lieux le 16 juin 2011 (280 participants)

3

Phase 3: groupes de travail thématiques à partir des risques identifiés

- **Des groupes de travail thématiques** comprenant les acteurs intéressés : 1) Accueil et information ; 2) Pré-CAL et CAL ; 3) Réservataires et CLH ; 4) Outil de scoring
- **Construction d'outils innovants** pour améliorer l'égalité de traitement.

4

Phase 4 : expérimentation des outils (mai 2012-mai 2014)

- **Séminaire de lancement de la phase 4** en juin 2012.
- **Expérimentation de principes et d'outils issus des groupes de travail** (et sur les thématiques choisis par les participants) et **capitalisation-évaluation** des expérimentations.



La démarche ABSISE de lutte contre les discriminations

Le pilotage et la mise en œuvre de la démarche

- **Un Comité de Pilotage large** : Absise (association des bailleurs de l'Isère), référents Gestion Locative des bailleurs membres, co-financeurs, territoires d'expérimentation

- La construction **d'un processus de recherche-action**:

Passer d'une logique défensive (charte LCD Isère) à une logique offensive (identification des risques et actions correctrices)

Travailler sur les discriminations pour objectiver les choix et, in fine, améliorer la transparence dans les attributions

- Des **territoires/partenaires d'expérimentation** avec des caractéristiques différentes

La location active (Pays Voironnais, Ville de Grenoble)

La cotation de la demande (Ville de Grenoble, Echirolles, SMH, Absise)

Le guide d'aide au repérage des situations à risque (DDCS, Conseil Général)

- Des **prestataires** accompagnent la démarche

Altidem, bureau d'étude, garant de la cohésion d'ensemble de la démarche

Un trio d'évaluateurs, supervisant les expérimentations engagées



Des groupes de travail à la traduction en actions concrètes

1. **Information et communication au demandeur** : comment informer chaque demandeur de manière transparente de ses droits ? Comment harmoniser les pratiques d'accueil des demandeurs ?
2. **Préparation de la CAL et déroulement de la CAL** : comment garantir l'égalité de traitement dans le choix des 3 demandeurs présentés en CAL ? comment améliorer l'égalité de traitement dans les CAL ?
3. **Pratiques des CLH et réservataires** : comment partager des critères de priorisation des demandes ? Comment faire des arbitrages dans des situations qui paraissent également urgentes ?
4. **Cotation de la demande** : quels outils pour objectiver les choix d'attribution ? Quels critères pour un barème d'évaluation de la demande ? Quelles méthodologies pour favoriser le choix du logement par le demandeur plutôt que le choix du demandeur par le bailleur ou le réservataire ?



Des groupes de travail à la traduction en actions concrètes

1. **Information et communication au demandeur** : comment informer chaque demandeur de manière transparente de ses droits ? Comment harmoniser les pratiques d'accueil des demandeurs ?

Projet: cartographie du parc social

2. **Préparation de la CAL et déroulement de la CAL** : comment garantir l'égalité de traitement dans le choix des 3 demandeurs présentés en CAL ? comment améliorer l'égalité de traitement dans les CAL ?

Projet: Charte de bonnes pratiques

3. **Pratiques des CLH et réservataires** : comment partager des critères de priorisation des demandes? Comment faire des arbitrages dans des situations qui paraissent également urgentes ?

4. **Cotation de la demande** : quels outils pour objectiver les choix d'attribution ? Quels critères pour un barème d'évaluation de la demande ? Quelles méthodologies pour favoriser le choix du logement par le demandeur plutôt que le choix du demandeur par le bailleur ou le réservataire ?

Projets: Outil de cotation, revoir la place et le rôle du demandeur



Deux expérimentations partenariales: cotation de la demande et location active

Principes de la cotation de la demande

- Une cotation demandée par les élus pour **éclairer la « boîte noire »** de l'instruction (passage du fichier de demandeurs à trois propositions à la CAL).
- Une cotation qui s'applique sur **l'ensemble du fichier** de la demande.
- Une cotation pensée comme un outil **d'aide à la décision** (et non pas comme un « score » qui fait le choix) : l'instruction de la demande doit se faire parmi 20 dossiers avec les meilleures notes.
- Des critères issus exclusivement **du formulaire de demande CERFA**.
- Un travail en parallèle tous les 6 mois sur les demandes les plus anciennes.
- Les DALO sont cotés uniquement pour information (la décision appartient à la commission DALO qui peut ou pas tenir compte de la cotation).

Principes de la location active

- Expérimenter une modalité d'attribution reposant sur une information du demandeur sur les logements à attribuer et **l'invitant à se positionner** sur le logement qu'il souhaite.
- Fonctionnement: Faire connaître **par annonce** le logement disponible et inviter les demandeurs intéressés à **le visiter et à confirmer** leur choix. La CAL examine le dossier des demandeurs intéressés.

Les modalités possibles d'expérimentation :

- pratique sur une partie du patrimoine d'un ou plusieurs bailleurs sociaux sur un territoire
- pratique sur une partie du patrimoine d'un bailleur social,
- pratique sur l'ensemble des logements du patrimoine du bailleur qui ont connu trois refus de demandeurs.

Recommandation: associer les travailleurs sociaux et les acteurs de l'hébergement d'urgence afin que ce dispositif ne profite pas uniquement aux demandeurs les moins en difficulté.



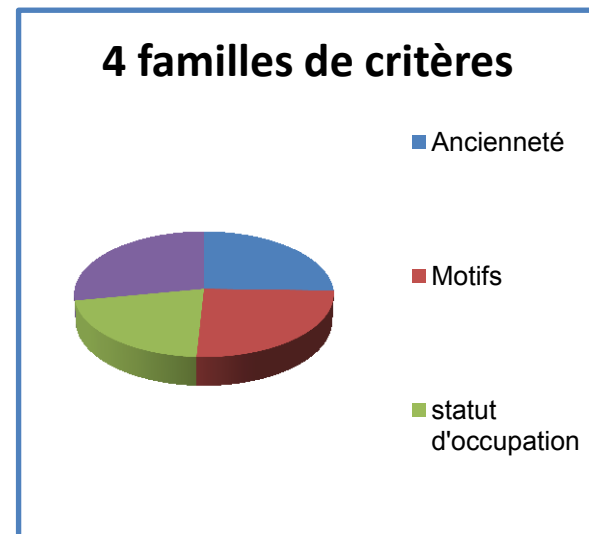
FOCUS: cotation de la demande

9 réunions en 18 mois du groupe de travail restreint qui a travaillé selon les objectifs politiques suivants:

- Tenir compte des caractéristiques de la demande (2/3 de la demande iséroise en 2011 est en dessous des plafonds PLAI).
- Pouvoir traiter les mutations internes au parc ;
- Disposer d'un outil à double vocation : la sélection des candidats à positionner et l'aide à la décision en CAL ;
- Permettre une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur.

Grands principes du fonctionnement de la grille

- 1) La mise en place de 4 familles de critères équilibrées : 2 familles reposent sur du déclaratif (motifs, statut d'occupation), 2 sont « objectivables » (ancienneté, situation dans le logement actuel).
- 2) La demande cotée peut être utilisée en amont et/ou en aval du positionnement de candidats :
 - en amont : les 3 candidats positionnés sur un logement sont issus des 20 ou 100 premières situations remontées par la cotation;
 - en aval : la cotation est un outil supplémentaire d'aide à la décision en commission d'attribution.



FOCUS: cotation de la demande

1ere phase d'expérimentation : La construction du barème

Quatre grands enjeux ont été travaillés :

- **Comment prendre en compte les motifs de la demande et quels poids leur accorder?**
- **Comment prendre en compte l'ancienneté et les refus sans que ce critère ne domine dans la note finale?**

Introduction d'une ancienneté courant depuis la dernière proposition

- **Quel poids à accorder à la famille « situation dans le logement actuel »?**

- **Comment introduire de la mixité en terme de statut d'occupation?**

La prise en compte de la sur/sous occupation concourt à la diversité des profils –en terme de statut d'occupation et de ressources- des candidats et objective la famille « Motifs ».

L'introduction d'un critère « taux d'effort dans le logement actuel » introduit une prise en compte de l'urgence au regard de la situation dans le logement actuel et concourt également à la diversité des profils.



FOCUS: cotation de la demande

2eme phase d'expérimentation : Le test du barème sur le rapprochement de l'offre/demande – enseignements du travail mené sur le contingent de la Ville de Grenoble

Un panel important de logements situés en ZUS, alors qu'un grand nombre de dossiers refusent ces secteurs d'où la difficulté de trouver des candidats parmi les 100 premiers. **Pour être totalement efficace, des filtres sur les choix de quartiers paraissent indispensables.**

Une autre difficulté rencontrée couramment est l'inadéquation entre la typologie demandée par les ménages et leurs ressources. **Une qualification de la demande optimale est donc une nécessité.** (cf. notion de dossier complet Eurométropole de Strasbourg, vérification des pièces...)

La cotation a permis de faire ressortir des dossiers qui n'avaient pas eu de proposition (notifiée dans le fichier partagé) alors qu'ils possédaient une certaine ancienneté. Ces situations avaient vocation à être positionnées ou à être mieux comprises (présence de dettes ou autre obstacle à l'attribution).

La cotation prend donc en compte l'occupation actuelle du logement, ce qui, comparativement à une version du barème antérieure, a permis de faire apparaître des ménages en sous occupation et des dossiers ayant une **certaine ancienneté**.

FOCUS: cotation de la demande

Quels enjeux sur le territoire métropolitain?

2015/2016: comment faire vivre le travail réalisé alors que le manque d'outil empêche une mise en œuvre globale?

- Diffusion de la grille iséroise à tous les partenaires
- Conception d'une matrice de calcul via l'outil excel
- Utilisation de la grille iséroise comme outil d'aide à la décision en commission sociale intercommunale
- Utilisation systématique par un bailleur comme aide à la décision en CAL

2016/2017:

élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (mention de la cotation)

Élaboration de la Convention Intercommunale d'attribution (notion de ménages prioritaires)

2018: quels enseignements pour quelle(s) application(s)?

- Le barème très généraliste (visant à une mixité via la diversité des statuts d'occupation) ne correspond pas à la définition métropolitaine des publics prioritaires, ni à la pratique de la commission sociale intercommunale (obstacle des dossiers mal qualifiés + fonctionnement parfois difficile du module excel.
- Nécessité de déterminer, en lien avec la loi ELAN, l'objectif poursuivi: cotation de toute la demande et information sur le rang OU outil d'aide à la décision.

Nécessité de réinterroger le périmètre: participation et utilisation par tous les acteurs?

Concevoir la stratégie de communication dès la reprise des travaux sur le territoire.



FOCUS: cotation de la demande

Quels enjeux sur le territoire de la CA du Pays Voironnais?

comment faire vivre le travail réalisé alors que le manque d'outil empêche une mise en œuvre globale?

NB : pas d'utilisation de la grille en CSI :

- manque de moyens humain et peu adapté au contexte de la CSI (cotation pour ordonnancer la demande globale et pas pour faire le choix entre les ménages prioritaires)

Mais une volonté de faire vivre la grille iséroise traduite dans le Plan Partenarial adopté en 2016 :

ORIENTATION 9

RENDRE LE SYSTÈME PLUS LISIBLE ET PLUS ÉQUITABLE AVEC LA COTATION

Objectifs :

Faire vivre la grille de cotation validée dans le cadre de la démarche de lutte contre les discriminations, en attendant l'outil qui permettra d'ordonnancer toute la demande et ainsi de mettre en œuvre la cotation comme outil d'aide à la sélection des dossiers.

Action 20. Faire vivre la grille de cotation iséroise

Objectif :

Pour promouvoir la cotation en attendant un outil opérationnel d'aide à la sélection, utiliser la grille partenariale au service de la l'organisation locale.

Volet 1 : Coter les candidatures location active

Volet 2 : Extraire du SNE les demandes les plus cotées de la commission Sociale intercommunale

dans le cadre

Action 21. Participer à l'élaboration d'un outil national

Objectif :

Promouvoir et contribuer à l'élaboration d'un outil interfacé au SNE, paramétrable au niveau local.

Le suivi/évaluation nécessitait un recensement dans l'outil dédié à la location active. Alors qu'à ce moment l'enjeu était d'intégrer le suivi LA dans les SI...

L'outil de cotation développé par le BE dans le cadre des travaux d'élaboration du PALDHI n'est plus exploitable en l'état par le département et l'État. Seul EPCI intéressée...

> l'outil a été un frein à la mise en œuvre de ces actions

FOCUS: la location active

Les principes communs définis en 2014

- Tester sur une année, la mise en ligne de petites annonces de logements à louer ; en complément de l'offre déjà mise en ligne par les bailleurs (cibler un parc suffisamment représentatif du parc existant sur un territoire)
- Rendre le demandeur acteur de sa demande
- Garantir un accès pour tous et attirer de nouveaux profils
- Faire baisser le nombre de refus
- Accroître la transparence et la lisibilité du processus d'attribution

Deux territoires volontaires : Ville de Grenoble et Pays Voironnais

FOCUS: la location active

Mise en œuvre sur le pays voironnais dès Avril 2014

UN CONTEXTE FAVORABLE...

1/ Des pratiques partenariales ancrées :

Commission sociale intercommunale en place depuis 1997

- Une mutualisation de l'offre à l'échelle intercommunale : CP, PLAI, privés conventionnés (200 logements/an), une CSI qui repose sur les CCAS et les communes
- Un lien Action sociale / logement efficace
- Des décisions suivies par les CAL
- Un lieu d'animation autour des attributions, culture commune

Des réservations bailleurs pré-attribuées en commission communale

2/ Un contexte politique favorable :

- des élus membres de la CSI, avec une bonne connaissance des problématiques (refus des demandeurs) et des enjeux
- des élus sensibilisés dans le cadre de la démarche de LCD initiée en 2012

3/ Des bailleurs moteurs :

- Pluralis, OPAC 38, SDH disposent de près de 90 % du parc sur le territoire



FOCUS: la location active

Mise en œuvre sur le pays voironnais dès Avril 2014

DES CONSTATS PARTAGES...

- 1/ Une hausse des refus des demandeurs
- 2/ Des filières prioritaires qui remettent à disposition des logements aux bailleurs
- 3/ Un processus complexe et opaque, à l'origine de frustrations
- 4/ Un processus qui laisse peu de marge au demandeur

... QUI ONT PERMIS LA MISE EN PLACE DE L'EXPÉRIMENTATION A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DES AVRIL 2014

Objectifs :

- 1/ Accroître la transparence du système (lisibilité de l'offre)
- 2/ Rendre le demandeur acteur
- 3/ Limiter les refus des demandeurs
- 4/ Garantir un accès pour tous (mobilisation des TS)
- 5/ Banaliser le logement social (nouveaux profils notamment les jeunes)

LA GUISSÉ, LA MURETTE, LE PIN, MASSIEU, MERLAS, MOIRANS, MONTERRAT, PALADRU, POMMIERS-LA-PLACETTE, REAUMONT RIVES, TULLINS, SAINT-AUPRE, SAINT-BLAISE-DU-BUIS, SAINT-BUEIL, SAINT-CASSIEN, SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY, SAINT-GEORGES-EN-VALDAINE, SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, SAINT-JULIEN-DE-RATZ, SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN, SAINT-SULPICE-DES-BOUYÈRES, VELANNE, VOIRON, VOISSANT, VOREPPE, VOURREY



Vous cherchez un logement?
Vous êtes en attente d'une proposition de logement social?

Passez à l'action!

Consultez les offres de logements disponibles
et déposez votre candidature sur
le logement de votre choix

Le Pays Voironnais et les bailleurs sociaux, en partenariat avec l'État, le Département et les communes, expérimentent **la location active**.

La location active est une nouvelle façon de rechercher les logements sociaux, qui se base sur **le choix des demandeurs**.

Une partie des offres de **logements disponibles sont visibles** sur les sites internet des bailleurs.

Si une offre correspond à vos besoins, vos ressources et vos attentes, **vous pouvez choisir de poser une candidature**.

Le bailleur étudiera l'ensemble des candidatures selon les critères d'attribution réglementaires, et vous informera.



Rendez-vous sur :



www.pluralis-habitat.fr



www.opac38.fr



www.sdh.fr



absise | les bailleurs sociaux
de l'Isère



GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLITAIN



FOCUS: la location active

Mise en œuvre sur le pays voironnais dès Avril 2014

LES PRINCIPES CLES DU DISPOSITIF :

La mobilisation des partenaires :

- comité technique partenarial en charge du suivi de l'expérimentation
- tous les réservataires mettent 25 % de leur offre au pot commun de la LA (action logement à titre expérimental à partir de 2016)
- les guichets des communes sont le relais d'information
- mobilisation des TS (CCAS, département, gestionnaire hébergement) pour garantir l'accès pour tous

Une offre représentative pour un dispositif attractif :

- 25 % de l'offre de chaque réservataire, en flux (hors commercialisation active), y compris des logements neufs

Vers une harmonisation des pratiques des bailleurs : durée de parution, contenu de l'annonce, retour d'information...

Un suivi précis de la phase expérimentation pour rendre des comptes aux réservataires et élus

- tableau partagés renseignés par les bailleurs, exploitation par le PV
 - caractéristiques de l'offre (contingent, localisation, typo...)
 - caractéristiques des candidats et des ménages logés
 - nombre de « désistements » avant CAL, refus après CAL, refus bailleurs. délais de nombre de candidats moyens etc.
- suivi régulier par le Comité technique pour ajustements

FOCUS: la location active

Mise en œuvre sur le pays voironnais dès Avril 2014

CONCLUSIONS DU BILAN A 20 MOIS

Les points positifs :

- des risques d'inégalité de traitement réduits à la base : une première sélection indépendante des instructeurs : les demandeurs candidatent
- un système qui n'exclut pas (les publics prioritaires sont représentés et qui attire de nouveaux profils (jeunes, ménages pas inscrits sous SNE), qui favorise la mixité
- un système qui participe à la banalisation du logement social
- un système plus lisible pour le demandeur, appréhendé positivement (simple d'utilisation, possibilité de choix)
- un outil supplémentaire au service des travailleurs sociaux dans le cadre de l'accompagnement des ménages (pour confronter à la réalité de l'offre, pour mobiliser...)
- un processus d'attribution plus efficace (baisse des refus et des délais de relocation)
- une adaptation des pratiques des bailleurs (généralisation des visites avant CAL)

Les limites :

- le manque d'objectivation du choix des bailleurs = vers la cotation des candidatures ?
- un système connu par 50 % des demandeurs, un système à diffuser
- 20 % des demandeurs trouvent les annonces non lisibles = une marge d'amélioration
- les personnes âgées se saisissent peu du dispositif
- des sites bailleurs qui ne permettent pas tous de drainer assez de candidats, un doublement nécessaire des offres sur le Bon coin

FOCUS: la location active

Mise en œuvre sur le pays voironnais dès Avril 2014

LA LOCATION COMME ALTERNATIVE DEPUIS DÉCEMBRE 2016 ET L'ADOPTION DU PPGD

ORIENTATION 8

FAIRE DE LA LOCATION ACTIVE UNE VRAIE ALTERNATIVE

Objectifs :

Consolider l'organisation autour de la location active, améliorer le dispositif, pour offrir une véritable alternative aux demandeurs : être acteur de sa demande.

Action 17. Pérenniser la location active

Objectif :

Sortir du cadre expérimental et pérenniser la location active pour offrir une alternative de choix aux demandeurs.

Action 18. Consolider le système de location active hors cadre expérimental

Objectif :

Fiabiliser une organisation partenariale, un processus homogène, un suivi intégré pour un système de location active lisible, efficace et pérenne.

Action 19. Améliorer le système de location active

Objectif :

Tendre à une lisibilité complète du système de location active avec la cotation des candidatures

Un système à ne pas opposer au système classique, mais à considérer comme une alternative,
Un système qui s'inscrit dans la politique globale d'attribution
25 % en flux, tous réservataires

Suivi intégré dans les SI depuis 2017 pour 2 des 3 bailleurs (requêtes sur la base de critères communs).
Problématique suivi Action Logement (réactivité, SIRET...).
Suivi déterminant pour l'ouverture aux autres bailleurs.
Consolidation des nouvelles pratiques professionnelles (bailleurs...)
Plaquette de com° demandeurs réalisée dans le cadre du Service d'Accueil et d'Information
Outil de diffusion : à termes, BIENVEO

Suivi de la cotation impossible dans les SI. Pas de cotation des candidatures



FOCUS: la location active

2016, mise en œuvre sur le territoire de la Ville de Grenoble

En 2016, 305 logements concernés par la location active, répartis selon ces bailleurs

Objectif : 1 logement sur 4 loué par l'intermédiaire de la location active, qui comprend la mise en annonce en 1ère intention et la commercialisation.

3 enseignements majeurs

PAS D'EXCLUSION DE PUBLICS

Ni en terme *d'âge*

Ni en terme de *fragilité sociale*, entendue comme un statut résidentiel précédent précaire (hébergement en structure, sans logement, camping), puisque 19% des attributions via la location active ont été dédiées à ce public (à comparer à un poids dans la demande de 16%).

Et que 55% des attributions ont été dédiées à des salariés (52 % dans la demande).

PLUTÔT DES PROFILS FAMILIAUX

- 56% des attributions via la location active sont réalisées à des ménages compris dans la tranche d'âge 30-49 ans (leur poids dans la demande étant de 48% et de 53% dans les attributions).
- 47% des attributions via la location active sont réalisées pour des ménages de 3 personnes et + (contre 43% des attributions globales et un poids de 30% dans la demande).



FOCUS: la location active

2017, Mise en œuvre sur le territoire de la Métropole

Quelle stratégie partenariale développée?

Dispositif expérimental de location active: un compromis entre les acteurs

Communes

- 
- S'assurer de la possibilité d'accès à l'offre neuve pour des habitants de la commune et particulièrement des demandes de mutation anciennes
 - Possibilité nouvelle de faire bénéficier des demandeurs de mutation de l'offre PLAÎ neuve

Bailleurs

- Attirer de « nouveaux » demandeurs avec des profils différents en termes de mixité
- Louer rapidement le logement en limitant les effets administrés du processus d'attribution

Demandeurs

- Visibilité de l'offre
- Possibilité de choix
- Simplicité de la démarche

Etat

- 
- 
- Dispositif qui sur Grenoble ne crée ni de fracture sociale, économique ou générationnelle
 - compte tenu de ses obligations spécifiques quant au relogement des ménages les plus précaires, ne souhaite pas que les PLAÎ neufs de sa réservation soient, dans un premier temps, concernés par la mise au pot commun.

Métropole

- Améliorer le processus d'attribution au service du demandeur et des acteurs
- Proposer un système innovant sur la totalité de son territoire
- Inscrire le dispositif dans la mise en place de la politique de peuplement

FOCUS: la location active

2017, Mise en œuvre sur le territoire de la Métropole

Quels points du dispositif ont été travaillés?

1

Un logement est libre à la location et le bailleur décide de le mettre en location Active



En flux ? Quel volume de logement ?

Annonce sur Internet



Quel support internet?
Quelles informations

Fin des candidatures



Délai pour retirer l'annonce

Le bailleur organise une visite



Quelle organisation de visite ?

Les candidats confirment leur candidature



Quel retour aux candidats ?

2

Travail d'instruction des bailleurs sociaux



Quelle articulation avec la cotation ?

Ordonnancement par la Commission d'attributions des Logements

Suivi et évaluation du dispositif



Mise en œuvre d'un outil de suivi métropolitain et rendu régulier

Location active et mixité sociale



Respect des orientations d'attributions



FOCUS: la location active

2017, Mise en œuvre sur le territoire de la Métropole



NOUVEAU
RECHERCHEZ ET TROUVEZ

VOTRE LOGEMENT SOCIAL EN LIGNE !

Sur le territoire de la Métropole grenobloise, les bailleurs sociaux expérimentent la location active sur une partie de leurs logements. Des petites annonces publiées sur internet permettent de candidater directement.

Un logement vous intéresse ? Déposez votre candidature sur Bienveo.fr ou sur le site internet du bailleur social concerné, elle sera examinée en fonction des critères légaux d'attribution des logements sociaux.

Vous serez ensuite informé si vous êtes retenu sur le logement proposé.

Infos pratiques : lametro.fr/logementsocial

Petites annonces : bienveo.fr

❶ Consultez les offres

❷ Déposez votre candidature



Le saviez-vous ?

2/3 des français peuvent prétendre à un logement social.



Merci pour votre attention